

Canada Province de Québec
Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri
Le 7 avril 2020

À une séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri tenue au Centre municipal au lieu et heure ordinaires de ce conseil, le mardi 7 avril 2020 à 20 heures, conformément à l'article 145 du Code municipal.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Frédéric Lizotte constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

86-2020

Séance du conseil en temps du COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri siège en séance ordinaire ce mardi 7 avril 2020 par présence physique et par tablettes électroniques;

Sont présents à cette séance messieurs Alain Castonguay, Marco Lizotte, Gaston Roy, Noël Alexandre, Roland Lévesque et Frédéric Dionne, m. le maire Frédéric Lizotte ainsi que Pierre Leclerc, directeur général formant quorum;

Assistent à la séance physiquement au bureau municipal, monsieur le maire Frédéric Lizotte, messieurs Marco Lizotte et Alain Castonguay ainsi que monsieur Pierre Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier avec chacun une tablette et le respect de distanciation a été respecté;

Assistent de leur résidence avec une tablette : messieurs Gaston Roy, Roland Lévesque, Frédéric Dionne et Noël Alexandre.

Considérant que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 222-2020 du 20 mars qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

Considérant que le gouvernement a adopté un autre décret pour prolonger cet état d'urgence;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication.

En conséquence,

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que: le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par tout moyen de communication comme les téléconférences, visioconférence, tablettes électroniques, etc.

87-2020

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture a été faite à cette séance;

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Séance du conseil en temps du COVID-19
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
5. Approbation des comptes
6. Comité de développement
7. Comité de la Famille et des Aînés
8. Règlement numéro 288 - Concernant la rémunération des élus
9. Règlement numéro 289 – Modification au règlement numéro 287
10. Renouvellement forfaitaire téléphonique - Avocats
11. Renouvellement d'un certificat de dépôt à terme au montant de 260 763.56 \$ au LES
12. Fauchage des abords de routes, rues et chemins municipaux
13. Comité d'embellissement - Fleurs
14. Correspondance
15. Période de questions
16. Achat d'un conteneur de recyclage de 2 verges cubes pour le HLM
17. Pancarte « Ça va bien aller »
18. Fermeture des bureaux au public
19. Contrôle de la végétation au Site d'enfouissement et aux lacs d'épuration
20. Levée de l'assemblée

88-2020

Adoption des procès-verbaux

Monsieur le maire Frédéric Lizotte s'informe auprès des membres du conseil, à savoir s'ils ont reçu la copie des procès-verbaux du 3 mars et du 24 mars 2020.

Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie des procès-verbaux,

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

À titre de directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, je soussigné, Pierre Leclerc, atteste que la municipalité dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées au mois de mars 2020, et ce, telles que présentées.

Pierre Leclerc, directeur général

Le rapport de l'état des activités financières de la municipalité et du Site d'enfouissement au 31 mars 2020 a été déposé et remis aux membres du conseil.

89-2020

Approbation des comptes

Administration générale

Postes Canada	Timbres	317.33 \$
Alim. Lucien Dubé	Sel à glace, produits	45.91 \$
Armand St-Onge	Préart, rideaux, pôles	5 216.41 \$
Automatisation JRT	Rempl. Système gestion	19 890.68 \$
Canadien National	Signaux lumineux	326.50 \$
Capital assurance	Assurance collective	1 385.11 \$
Comité du 150 ^e	Inscrip. St-Gabriel souper	90.00 \$
Corp. Rég. Salle André-G.	Campagne financement	400.00 \$
Ébén. Jean-Charles Jean	Travaux centre	521.99 \$
Fondation Hôpital	Membre coopératif	75.00 \$
Hydro-Québec	Centre municipal	1 448.43 \$
	Enseignes	61.21 \$
	Lumières	194.32 \$
	Eaux usées	552.94 \$
Lizotte Frédéric	Déplacements	37.44 \$
Mallette	Honoraires	7 875.79 \$
Ouellet Dorino	Conciergerie	217.50 \$
P'tits Gobe-Lait	Don	60.00 \$
Lebrun Samuel	Peinture centre	19 393.98 \$
Société agriculture	Bottin	86.23 \$
Vaillancourt Émie	Cadre, déplacement	40.22 \$
Bell Canada	Service	447.79 \$
Bell Mobilité	Service	114.32 \$
Beaulieu Bernadette	Conciergerie	180.00 \$
Transp. Pierre Dionne	4 ^e versement déneigement	11 207.19 \$
Produits Suncor	Essence	128.89 \$
Bell Mobilité	Service	69.52 \$
Jean-François Boucher	Conciergerie centre	827.82 \$
Salaires	Mars	28 392.37 \$
Agro-Enviro-Lab	Analyse eau (2 mois)	555.32 \$
Alim. Lucien Dubé	Produits	25.93 \$
Buro	Fournitures bureau	245.59 \$
Caillouette & ass.	Rempl. 2 lumières	782.84 \$
Comm. Scolaire RDL	Transport zone danger.	1 648.39 \$
Dionne Nicole	Lumières	104.58 \$
Ébén. Mario Massé	Rénovation centre	25 751.93 \$
Équip. R. D'Anjou	Pièce eau potable	12.97 \$
Extincteurs Ouellet	Vérification extincteurs	144.30 \$
Fleuriste Beau Site	Fleurs coupées	29.99 \$
Fortin Sécure	Produits	45.65 \$
Gaétan Bolduc	Surpresseur	9 192.37 \$
Groupe Azimut	Gonet	86.23 \$
BMR Avantis	Achat centre , Maison culture	1 648.55 \$
Base 132	Journal mars	125.32 \$
IDC	Services infor., mises à jour	3 988.08 \$
Jean-François Boucher	Conciergerie centre	1 941.88 \$
Landry Raynald	Vitres	45.00 \$

Leclerc Pierre	Nappes	30.00 \$
Mooney Vanessa	Subvention couches	200.00 \$
MRC Kamouraska	Mont-Noir, kilométrage	133.30 \$
PG Solutions	Service technique	91.98 \$
Produits Unique	Chlore	216.33 \$
Site d'enfouissement	Remboursement TPS, TVQ 12	456.72 \$
Solutia Telecom	Service	78.93 \$
Tabagie Lunik	Fournitures bureau	19.53 \$
Visa	Lumières, humidificateur	<u>547.14 \$</u>
	Total	159 753.74 \$

Solde dans EOP : **349 121.22 \$**

Solde dans EOP – Avantages **105 281.20 \$**

Site d'enfouissement

Mallette	Vérifications	2 811.14 \$
Trans. Pierre Dionne	Versement retenue	6 512.11 \$
Hydro Québec	Électricité	173.38 \$
Hydro Québec	Électricité	<u>576.20 \$</u>
	Total	10 072.83 \$

Solde dans EOP : **70 712.01 \$**

Solde dans EOP – Avantages **104 796.02 \$**

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie de cette liste avant la séance du conseil, les comptes n'ont pas été lus. Monsieur le maire Frédéric Lizotte a mentionné le solde des comptes à payer, le solde aux livres et a demandé aux membres du conseil s'ils avaient des questions concernant ces comptes.

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés et payés à qui de droit.

90-2020 **Comité de développement**

Remis à une prochaine séance.

91-2020 **Comité de la Famille et des Aînés**

Remis à une prochaine séance.

92-2020 **Règlement numéro 288 - Concernant la rémunération des élus**

Monsieur le maire Frédéric Lizotte a procédé à la lecture du règlement numéro 288. Suite à cette lecture, le conseil ne s'est pas prononcé.

93-2020 **Règlement numéro 289 - Modification au règlement numéro 287**

Modifiant l'article 14 du règlement numéro 287 ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2020 et fixer le taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation pour l'aqueduc, les égouts, les matières résiduelles, les matières putrescibles, les frais de déplacement et la collecte et traitement

des boues de fosses septiques, le taux au lieu d'enfouissement sanitaire, le taux d'intérêt pour les comptes dus à la municipalité, le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2020-2021 et 2022 et le mode de versement des taxes.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri a adopté le 7 janvier 2020, le règlement numéro 287 ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2020 et fixer le taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation pour l'aqueduc, les égouts, les matières résiduelles, les matières putrescibles, les frais de déplacement et la collecte et traitement des boues de fosses septiques, le taux au lieu d'enfouissement sanitaire, le taux d'intérêt pour les comptes dus à la municipalité, le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2020-2021 et 2022 et le mode de versement des taxes applicable pour l'année 2020;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 981 du *Code municipal du Québec* prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité est de 5 % par année;

ATTENDU QUE le conseil a adopté un taux d'intérêt différent de celui prévu au premier alinéa de l'article 981 du *Code municipal du Québec* qui est de 10 % par année;

ATTENDU QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

ATTENDU QUE la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêts annuelle applicable pour l'année 2020;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Monsieur Alain Castonguay lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 24 mars 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et résolu à l'unanimité que le conseil décrète ce qui suit :

- le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité et qui demeure impayée en date du 23 mars 2020 est établi à 0 % par année, et ce, jusqu'au 22 juin 2020;
- que l'article 14 du règlement numéro 287 soit abrogé pour permettre ainsi, dans l'avenir, le taux d'intérêt soit modifié, de temps à autre, par résolution (sans nécessiter de modifier toutes les fois le règlement).

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Frédéric Lizotte,
Maire

Pierre Leclerc, directeur général
Secrétaire-trésorier

Pour faire suite aux explications.

Il est proposé par : monsieur Noël Alexandre

Et résolu unanimement que : des soumissions sur invitation soient demandées concernant un forfait téléphonique.

95-2020 **Renouvellement d'un certificat de dépôt à terme au montant de 260 763.56\$**

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que : le conseil accepte de placer le montant 260 763.56 \$ dans un certificat de dépôt à terme pour une période 1 an à 1.04% à la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska.

96-2020 **Fauchage des abords de routes, rues et chemins municipaux**

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que : des soumissions sur invitation soient demandées à au moins 2 soumissionnaires avec les équipements que la municipalité désire pour effectuer ces travaux.

97-2020 **Comité d'embellissement - Fleurs**

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et résolu unanimement que: le conseil autorise le comité d'embellissement de faire l'achat de fleurs pour la municipalité.

98-2020 **Correspondance**

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents suivants :

- Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie : le directeur général dépose au conseil le Plan projet.

Afin qu'ils soient soumis à la connaissance des membres du conseil avant de les déposer aux archives.

99-2020 **Période de questions**

Toutes les réponses aux questions posées ont été données lors de la séance.

100-2020 **Achat d'un conteneur de recyclage de 2 verges cubes pour l'HLM**

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le conseil autorise l'achat d'un conteneur de 2 verges cubes à Groupe Bouffard, au prix de 1 235.53 \$ + taxes (Livraison incluse).

101-2020 **Pancarte « Ça va bien aller »**

Pour faire suite aux explications du directeur général.

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Résolu unanimement que : le conseil rembourse à madame Manon Dionne les dépenses pour l'achat de la peinture ainsi que son kilométrage.

102-2020 **Fermeture des bureaux au public**

Suite aux explications du directeur général.

Il a été proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que : les bureaux soient fermés au public durant la période du covid-19, cette mesure est prise pour protéger les employés.

103-2020 **Contrôle de la végétation au Site d'Enfouissement et aux lacs d'épuration**

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : des soumissions sur invitation soient demandées pour le contrôle de la végétation aux endroits cités ci-dessus.

104-2020 **Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que : la présente séance soit levée à 21 h 05.

Frédéric Lizotte,
Maire

Pierre Leclerc
Directeur général

Je, Frédéric Lizotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.